

## TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION & DE LA COMMUNICATION Cycle 3

### Horaires

- En 2008 :
  - Pas d'horaire défini.
- En 2007 :
  - De 2h30 à 3h (intégrées dans l'ancien programme à la discipline SCIENCES ET TECHNOLOGIE).
- En 2002 :
  - De 2h30 à 3h (intégrées dans l'ancien programme à la discipline SCIENCES ET TECHNOLOGIE).

### Contenu et démarche

#### LES NOUVEAUTES 2008

Les TIC ne sont plus intégrées dans la discipline Sciences et technologie.

- **Pas de changement dans les contenus :** « *Le programme du cycle des approfondissements est organisé selon cinq domaines déclinés dans les textes réglementaires définissant le B2i* ».

- En 2007 :

Peu de changements :

- L'annexe Brevet Informatique et Internet (B2i) – Niveau 1 est remplacée par le texte du B.O. N° 29 du 20/07/2006 (Arrêté du 14/6/2006) consultable sur le site :

<http://www.educnet.education.fr/dossier/b2ic2i/refb2iecole.htm>.

- Les 5 domaines (communs aux trois niveaux) du référentiel de compétences sont renommés :

Domaine 1 : S'approprier un environnement informatique de travail ;

Domaine 2 : Adopter une attitude responsable ;

Domaine 3 : Créer, produire, traiter, exploiter des données ;

Domaine 4 : S'informer, se documenter ;

Domaine 5 : Communiquer, échanger.

- **Les modalités d'évaluation sont précisées :** « L'évaluation des compétences du brevet informatique et Internet école fait l'objet d'un travail régulier dans l'ensemble des domaines d'apprentissage, tout au long de l'école primaire.

La liste des connaissances, capacités et attitudes faisant l'objet d'une feuille de position élève sera publiée dans la circulaire de mise en œuvre de cet arrêté (cf. modèle sur le site <http://www.educnet.education.fr/chrqt/b2i/b2i-NivEcole.pdf>)

Cette feuille de position suit l'élève jusqu'à l'obtention du brevet informatique et Internet école et renseigne ainsi sur la progression de ses acquisitions. »

Les modèles de feuilles de position peuvent être téléchargés à partir du site : sur le site <http://www.educnet.education.fr/chrqt/b2i/b2i-NivEcole.pdf>).

Seules ces feuilles de position permettent de délivrer le B2i, mais afin d'en faciliter l'appropriation par les élèves, les équipes pédagogiques peuvent élaborer d'autres documents explicitant les compétences attendues.

- En 2002 :

- **Les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les sciences expérimentales et la technologie** : utiliser les TIC en complément de l'observation directe ou pour confronter les résultats de l'expérience aux savoirs établis. L'annexe Brevet Informatique et Internet (B2i) – Niveau 1 (B.O. du 14 février 2002) précise les compétences qui doivent faire l'objet d'un travail dans l'ensemble des domaines d'apprentissage, tout au long de l'école primaire :

- Domaine 1 : Maîtriser les premières bases de la technologie informatique ;
- Domaine 2 : Adopter une attitude citoyenne face aux informations véhiculées par les outils informatiques ;
- Domaine 3 : Produire, créer, modifier et exploiter un document à l'aide d'un logiciel de traitement de texte ;
- Domaine 4 : Chercher, se documenter au moyen d'un produit multimédia (cédérom, dévédérom, site Internet, base de données de la BCD ou du CDI) ;
- Domaine 5 : Communiquer au moyen d'une messagerie électronique.